

# Sécuriser et faciliter le déplacement rapide des cyclistes aux intersections

Des régimes de priorité adaptés au type de trafic, à la vitesse et aux visibilitées existantes.

## • LE FRANCHISSEMENT DES CARREFOURS

**PRIORITÉ CYCLISTE** La visibilité est bonne, le trafic peu dense : **le cycliste reste prioritaire.**

La piste cyclable est marquée d'une couleur différente à l'intersection.

L'automobiliste est informé du changement de priorité.

**PRIORITÉ AUTO** **Le secteur n'est pas assez sécurisé** pour donner la priorité aux cyclistes.

La piste cyclable n'est pas colorée au niveau de l'intersection.

L'automobiliste est prévenu de la présence de cyclistes par des pictogrammes.

Les cyclistes sont informés par un « cédez-le-passage ».

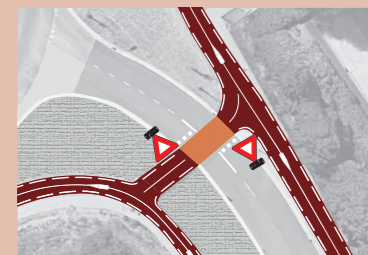
La traversée des cyclistes peut parfois se faire en deux temps, via un **passage protégé.**

L'automobiliste reste prioritaire.

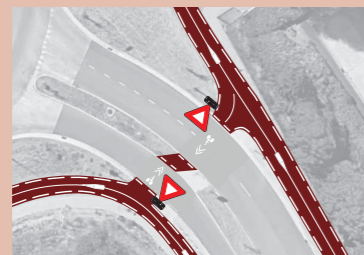
Cet aménagement réduit les voies routières circulées, l'îlot central peint matérialise le passage protégé entre chaque voie circulée.

## • LE FRANCHISSEMENT DES GIRATOIRES

La piste cyclable est créée à l'extérieur de l'anneau circulé.



**2 VOIES DE CIRCULATION À FRANCHIR :** **cycliste prioritaire.**

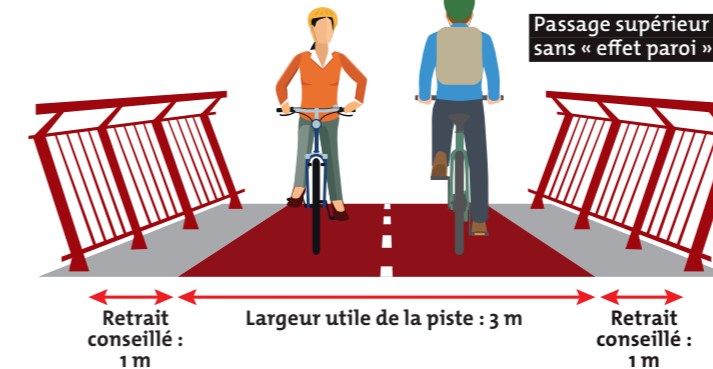


**À PARTIR DE 3 VOIES CIRCULÉES À FRANCHIR :** **automobiliste prioritaire.**

La traversée peut se faire en deux temps via un passage protégé.

## • LES OUVRAGES D'ART POUR FRANCHIR LES VOIES FORTEMENT CIRCULÉES OU LES POINTS SINGULIERS

Sécuritaires, confortables, design, les passages supérieurs et inférieurs facilitent et sécurisent les déplacements rapides des cyclistes.



### Un réseau cyclable départemental

- doté d'un budget de 70 millions d'euros,
- composé de pistes à haut niveau de service,
- pour se déplacer à vélo en toute sécurité,
- pour faire de la pratique cyclable une alternative à la voiture,
- pour créer un réseau d'infrastructures confortables, sécurisées et rapides pour les courts trajets du quotidien.



Département d'Ille-et-Vilaine  
Pôle construction et logistique  
Direction déléguée aux nouvelles mobilités  
1, avenue de la préfecture  
35042 RENNES CEDEX  
Tél. : 02 99 02 34 97

[www.ille-et-vilaine.fr](http://www.ille-et-vilaine.fr)

Suivez-nous sur

## Le référentiel des pistes cyclables départementales

D-PC-0423-001 - Avril 2023 - Imprimerie du Département d'Ille-et-Vilaine - Crédits photos : CDIS - Illustrations : Studio graphique du Département.

**CONSTRUIRE DES PISTES CYCLABLES DÉPARTEMENTALES À HAUT NIVEAU DE SERVICE HORS AGGLOMÉRATION**

Ille & Vélo <sup>35</sup>  
Favoriser l'usage du vélo en Ille-et-Vilaine



# Un réseau cyclable départemental sécurisé, confortable, attractif pour les déplacements du quotidien

## • LES GRANDS PRINCIPES TECHNIQUES

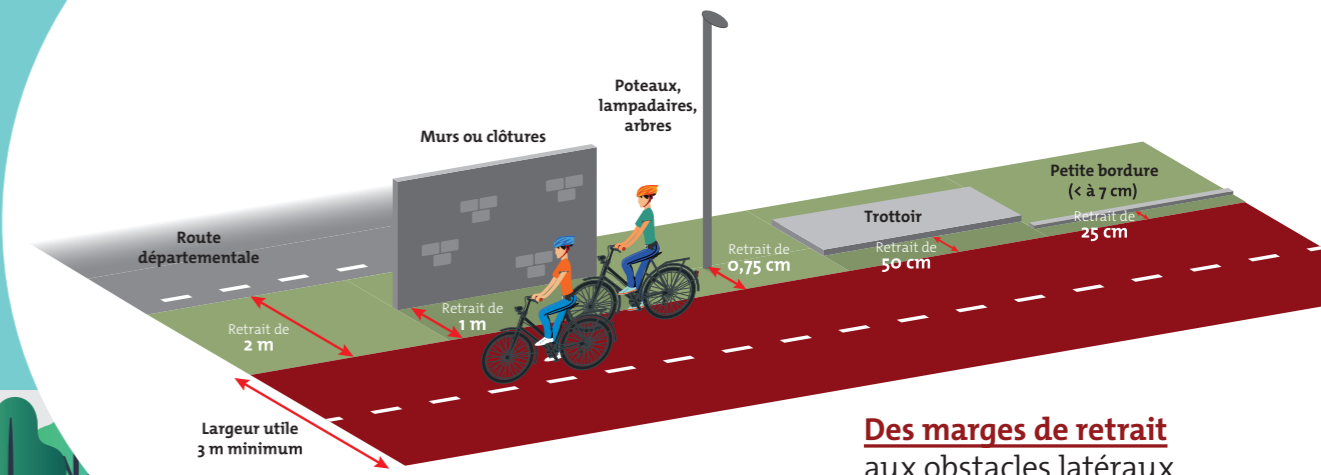
Une piste cyclable séparée du réseau routier réalisée en site propre

Une piste cyclable bidirectionnelle de 3 mètres de large

Une piste cyclable sécurisée, placée en retrait à l'abords des carrefours pour garantir la visibilité

Un revêtement en enrobé confortable et durable

Une piste cyclable revêtue d'un **enrobé coloré** pour une **meilleure visualisation et identification** par les différents usagers (cyclistes, automobilistes, piétons)



**Des marges de retrait** aux obstacles latéraux pour sécuriser les cyclistes et éviter l'« effet paroi ».

**Un rayon de courbure des pistes** permettant de garder une vitesse constante, adaptée à celle des vélos à assistance électrique (25 km/h).

**Des pentes faibles** adaptées à tous les types de cyclistes sauf en cas de contraintes topographiques et d'aménagement de rampes d'accès.

Pourcentage de pente	Distance maximum
2 %	Sans limite de distance
4 %	4 km
5 %	2 km
6 %	240 m
10 %	30 m

